

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Dirson, 26 juin 1848

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Les relations du document

#### Collection Correspondant.e.s

[Dirson \[Boué\]](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation1 p. (200a)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Dirson, 26 juin 1848, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/12/2025 sur la plate-forme EMAN :  
<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/26689>

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN

## Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [26 juin 1848](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Dirson \[Boué\]](#)

Lieu de destination Boué (Aisne)

## Description

Résumé Godin rectifie une erreur commise dans sa lettre précédente sur les sommes dues par son cousin Dirson ; il établit le compte de Dirson, débiteur de 232,03 F et lui rappelle qu'il avait proposé de venir le payer à Guise.

## Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures](#)  
["Godin"](#)

Lieux cités [Boué \(Aisne\)](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Dirson [Boué]

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Commerce

Biographie Commerçant à Boué (Aisne) et distributeur d'appareils de la manufacture Godin-Lemaire dans la première moitié du XIXe siècle. Cousin de Jean-Baptiste André Godin.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

1848 200

Bouie

mon cousin

juin 26

une somme de chiffres a été communiquée dans  
la lettre que je vous ai écrite. Voici l'état de votre  
compte.

ma fra du 16 juil	fr	393.55
ma fra du 11 juil	fr	120.25
"		<u>4.68</u>
du 30 juillet		4.68
par mon ensemble fr		<u>318.28</u>
11 juil	fr 216	
versus sur le somme	4.25	
30 juillet	<u>1 90</u>	<u>290.25</u>
retard sur cette		224.09

Somme 6 mois à 6% 6.

est donc la somme de 292.03  
si vous n'avez pas d'accord sur cette somme vous  
devrez me faire passer mes notes quand à faire  
faucher à Bouie vos compagnies que si ~~je suis obligé~~  
~~de faire ce que je veux ce que je veux fait est~~  
~~prisé que vous me ferez faire par le moins~~  
~~fidèle que vous vendrez me payer à Guise~~

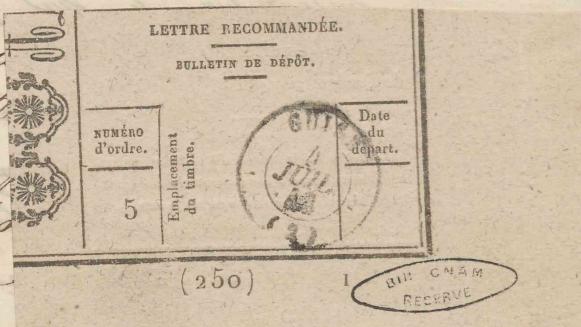
agréz

Paris

Mon sieur M. Pino

2 juillet craignant que ma lettre  
vous n'ait pas parue  
je vous envoie le verso  
bon vouloir y répondre

11 fr mai



Mon sieur et ami Godon

je viens de vous envoyer la somme de cent  
francs par un de nos messagers, constant de  
notre obligation pour me faire le jugement  
de notre général pour payement de l'annuité  
de brevet que j'ai pris le 15 juillet 1846  
vous en garderez le reçu je vous rendrai

1848 200

Bouc offert au port

juin 26 une serre de chiffres a été commandée dans  
la lettre que je vous ai écrite vous état de votre  
compte

me faire le 16 <sup>me</sup> Juin	fr	393.55
ma liseuse le 11 <sup>me</sup> Juin		12.0 25
"		<u>4</u> 64
du 30 Janvier		
par deux	ensemble fr	718 28
11 <sup>me</sup> Juin	fr 216	
remise sur cette somme	4 25	
Expédition	/ 40	290 25
retard sur cette		224 09

Somme à moins de 6% 4.

est donc la somme de 292.03  
si vous n'avez pas d'accord sur cette somme vous  
laissez me faire passer ma note quand a faire  
toucher à bouc vos compagnies que si ~~je suis obligé~~  
~~de le faire~~ de vous ne pas me faire faire fait est  
pour que vous me fassiez faire par le aussi  
telle que vous voudrez me payer à huis  
agréez

Paris Monsieur Affiniot

je peult croire que ma lettre du 22 juin ne  
vous soit pas parvenue je vous en avertis  
de nouveau le 1<sup>er</sup> juillet et vous prie de  
bon vouloir y répondre.

Lagny 11 fr mai

Monsieur et dom Godon

je viens de vous envoier la somme de cent  
francs par un de nos messagers constant de  
votre obligeance pour me faire le jugement  
en maître général pour payement de l'annuité  
du bœuf que j'ai pris le 15 juillet 1846  
vers en gendarmerie à ce que je m'en souviens

ARTICLE 6  
de l'ordonnance du 21 juill'et 1844.

La perte ou le retard d'une lettre recommandée ne donnera lieu à aucun recours envers l'administration des postes ou ses agents.